

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

du 13 au 20 octobre 2011

Il y aura quatre votes et
le vote se fera par internet

NOUVEAU!



Délégués aux commissions administratives paritaires

(CAP Départementale, CAP Nationale)



**AU PLAN NATIONAL, 47%
DES ENSEIGNANTS
DES ÉCOLES ONT VOTÉ
SNUIPP EN 2008**

Représentants aux Comités techniques

(CT Académique, CT Ministériel)



En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :

- ✓ Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- ✓ Promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- ✓ Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- ✓ Demande de congés de formation, de stages de formation,
- ✓ Démissions, discipline...

Les délégués du personnels du SNUipp-FSU vous écoutent, vous défendent, vous conseillent. Ils interviennent pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- ✓ gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- ✓ hygiène, sécurité, conditions de travail,
- ✓ les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- ✓ formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITES POUR POUVOIR VOTER !

Pour voter, il vous faudra un identifiant et un mot de passe spécifiques qui vous seront transmis 8 jours avant le vote. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas !

Du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque élection :

- ✓ Vous êtes titulaire : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- ✓ Vous êtes stagiaire : CTA, CTM
- ✓ Vous êtes non titulaire (AVS, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et pour celles et ceux qui sont sous contrat d'assistant d'éducation CCP (commission consultative paritaire).



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, ensemble on les défend !

